

## **Dräger Software as a Service - Terms of Use - Belgium**

These Terms of Use (hereinafter “**T&C**”) apply to the use of cloud based software services (hereinafter “**Service**”) offered by Dräger Medical Belgium NV (hereinafter “**Provider**”) to the entity commissioning the use of this Service (hereinafter “**Customer**”). Provider and Customer are referred to collectively as the “**Parties**”.

The following documents and their contents form an integral part of the T&C:

- Specification of the booked Services as set out on the product websites, the offer sheet (hereinafter “**Order Form**”) and documents available at <https://www.draeger.com/termsandconditions> (collectively hereinafter “**Specification of Services**”),
- Service-specific Service Level Agreement in the respective current version (hereinafter “**Service-specific SLA**”), available at <https://www.draeger.com/termsandconditions>

The T&C, the Specification of Services, the Service-specific SLA and other conditions and contracts referred to in these T&C form the “**Agreement**”.

The person acting on behalf of the Customer declares: (i) he/she is authorised to validly enter into this Agreement with effect for the Customer; and (ii) he/she agrees to be bound by the Agreement.

### **1. Subject of the Agreement**

1.1. The subject of the Agreement is the use of the Service for a limited period of time as specified below.

1.2. The Provider provides the Customer with the Service as described in the respective current Specification of Services. The Customer can access the Service via a standard web browser.

1.3. Unless stipulated otherwise in the Service-specific SLA, the Provider will provide support in accordance with the provisions in clause 2.

1.4. If the Customer wishes to add additional quantities, modules and/or functions to the Service, these will be agreed for separate remuneration.

1.5. The Provider may grant free use of the Service or of certain components thereof for test purposes on a case-by-case basis, and may restrict the range of functions in accordance with the Agreement (hereinafter “**Test Version**”).

1.6. The Provider retains the right to adjust the T&C with effect for the future at any time. This applies in particular in the event of a change in the legislative situation or if and insofar as this is necessary for reasons of IT security. The

## **Logiciel en tant que service - Conditions d'utilisation - Belgique**

Les présentes conditions d'utilisation (ci-après : les « **Conditions** ») s'appliquent à l'utilisation des services logiciels basés sur le cloud (ci-après : le « **Service** »), proposé par Dräger Medical Belgium NV (ci-après : le « **Prestataire** »), par l'entreprise qui a demandé d'utiliser ce Service (ci-après : le « **Client** » ; le Prestataire et le Client étant ensemble les « **Parties** »).

Les documents suivants et leurs contenus font partie intégrante des présentes Conditions :

- Les spécifications du Service fourni tels qu'ils sont définis sur les sites web des produits, la feuille d'offre (ci-après le « **Bon de commande** ») et les documents disponibles à l'adresse <https://www.draeger.com/termsandconditions> (ci-après collectivement les « **Spécifications** »).
- Service Level Agreement du service fourni dans sa version en vigueur (ci-après : le « **SLA du Service fourni** »), consultable à l'adresse <https://www.draeger.com/termsandconditions>.

Les Conditions, la Spécification, le SLA du Service fourni ainsi que les autres conditions et contrats mentionnés dans les présentes Conditions ou auxquels il est fait référence constituent ensemble le « **Contrat** ».

La personne agissant pour le compte du Client déclare : (i) qu'elle est dûment habilitée à conclure le présent Contrat avec effet pour le Client et (ii) qu'elle accepte que les présentes Conditions s'appliquent et d'être liée par le Contrat.

### **1. Objet du Contrat**

1.1. Le Contrat a pour objet l'utilisation limitée dans le temps du Service telle que spécifiée en suivant.

1.2. Le Prestataire fournit le Service au Client tel que décrit dans la Spécification en vigueur. Le Client peut accéder au Service par le biais de tout navigateur web courant.

1.3. Sauf disposition contraire dans les SLA du Service fourni, le Prestataire propose un support conformément aux dispositions du point 2.

1.4. Si le Client veut ajouter des quantités, des modules et/ou des fonctions supplémentaires au Service, ces derniers seront convenus contre versement d'une rémunération distincte.

1.5. Dans le respect du Contrat, l'utilisation gratuite du Service ou de certains composants pour les tester peut être autorisée par le Prestataire au cas par cas, pour une durée limitée et, le cas échéant, avec des fonctionnalités restreintes (ci-après : la « **Versión d'essai** »).

1.6. Le Prestataire se réserve le droit d'adapter à tout moment ces Conditions prenant alors effet pour l'avenir. Cela est notamment le cas en cas de modification de la législation ou si cela s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité informatique. Les Conditions respectivement en vigueur peuvent être consultées à l'adresse

current T&C are available at <https://www.draeger.com/termsandconditions>.

Le Client sera averti de tout changement des Conditions et aura une chance d'y accéder.

## 2. Availability and Support

2.1. Unless stipulated otherwise in the Service-specific SLAs, the Provider will provide the Service with an availability of no less than 98% on an annual average (hereinafter "**Minimum Availability**").

2.2. The following will not be considered downtimes when determining whether the Minimum Availability has been achieved:

- downtimes due to factors not under the Provider's reasonable control, including, without limitation, acts of God, war, acts of terrorism, riots, governmental actions, or general network infrastructure failures,
- network or equipment failures at Customer's site or between Customer's site and the components used to provide the Service, and
- scheduled and emergency maintenance.

Technical support can be contacted by e-mail [info@draeger.com](mailto:info@draeger.com) and by phone +32 2 462 62 11.

2.3. Unless stipulated otherwise in the Service-specific SLA, the scope of support essentially comprises the following components:

- support of Customer in the event of problems using the Service,
- acceptance, classification, and, if required, forwarding fault reports to downstream support levels, and
- isolating the cause of malfunctions, fault diagnosis as well as undertaking services aimed at rectifying the fault within a reasonable period of time.

## 3. Changes to the scope of Service

3.1. The Provider is entitled to update the Service or change it in another form, provided that the change is reasonable for the Customer, taking into account the interests of the Provider. Reasonable modifications include, without limitation, modifications that do not affect the Service's essential scope of performance or are required for reasons of IT security or due to changes in the regulatory framework.

3.2. The Provider will give the Customer reasonable advance notice of upcoming modifications affecting essential scope of performance of the Service. If a modification in an individual case has a detrimental effect on the Customer's interests to such an extent that the Customer cannot be reasonably expected to adhere to the Agreement, the Customer will be entitled to terminate the Agreement with a notice period of three (3) months, effective from the end of the month during which termination notice has been received by the Provider.

## 2. Disponibilité et support

2.1. Sauf disposition contraire dans les SLA du Service fourni, le Prestataire propose le Service en garantissant une disponibilité d'au moins 98 % en moyenne sur un an (ci-après : la « **Disponibilité minimum** »).

2.2. Pour définir la Disponibilité minimum, les périodes suivantes ne sont pas considérées comme des interruptions :

- interruptions dues à des facteurs qui échappent au contrôle raisonnable du Prestataire, tels que les catastrophes naturelles, la guerre, les attentats terroristes, les troubles, les mesures gouvernementales ou les défaillances de l'infrastructure générale du réseau.
- interruptions du réseau ou pannes d'équipement sur le site du Client ou entre le site du Client et les composants utilisés pour fournir le Service, et
- interventions d'urgence et/ou de maintenance périodiques.

Le service assistance peut être contacté par e-mail, à l'adresse [info@draeger.com](mailto:info@draeger.com), et par téléphone en composant le +32 2 462 62 11.

2.3. Sauf disposition contraire dans les SLA du Service fourni, le support comprend principalement les composants suivants :

- assistance du client lors de problèmes dans l'utilisation du Service,
- acceptation, classification et, le cas échéant, transmission de signalements de dysfonctionnement au niveau de support suivant, ainsi que
- délimitation de la cause du dysfonctionnement, diagnostic de l'erreur ainsi que prestations visant à corriger le dysfonctionnement dans un délai raisonnable.

## 3. Modifications du niveau de Service

3.1. Le Prestataire est en droit de mettre à jour le service ou de le modifier d'une autre manière, dans la mesure où cette modification est raisonnable pour le Client, tout en tenant compte des intérêts du Prestataire. Dans ce contexte, les modifications raisonnables sont notamment toutes celles qui n'affectent pas le niveau des prestations essentielles du Service ou qui sont nécessaires pour des raisons de sécurité informatique ou d'évolution du cadre réglementaire.

3.2. Lors de modifications affectant le niveau des prestations essentielles du Service, le Prestataire informe le Client des modifications prévues suffisamment à l'avance. Si les intérêts du Client subissent par une modification dans un cas particulier un préjudice tel qu'il ne peut être raisonnablement exigé du Client qu'il poursuive le contrat, celui-ci peut le résilier, en respectant un délai de trois (3) mois, à la fin du mois durant lequel la résiliation aura été notifiée au Prestataire par le Client.

3.3. If the Agreement is not terminated with due notice pursuant to clause 3.2., the changed scope of Service will become part of the Agreement.

3.4. If the Provider releases new functionalities that require instruction according to medical product law, and provides such instruction to the Customer, the Customer is responsible for reading and complying with such instruction prior to use.

#### 4. Intellectual property and rights of use of data

4.1. Any and all intellectual property rights to the Service remain exclusively with the Provider. The Customer may use the Service only to the extent expressly granted in the Agreement or, if applicable, by additional mandatory statutory provisions.

4.2. The Customer is granted a non-exclusive right to access the Service online and to use the Service in accordance with the Agreement. This authorisation is limited in time to the respective agreed period of use and in terms of content to what is necessary for the contractual use of the Service or as exempted under mandatory law.

4.3. No additional rights of use are granted. In particular, the Customer is not entitled to do any of the following in relation to the Service or components thereof:

- make them available to third parties;
- reproduce, sell, modify, alter, manipulate, repair or create derivative works of them;
- reverse engineer, disassemble or decompile them, or use other methods to derive the source code of the software underlying the Service;
- utilize or exploit them in such a way that no charges are incurred or usage restrictions or quotas are exceeded;
- use them in connection with a fork or derivative work, or access them using automated means, unless stipulated in the Specification of Services;
- use them while circumventing the security mechanisms in place;
- use them to carry out any activity which is harmful to third parties or otherwise illegal.

4.4. The Customer shall ensure that data contributed to the Service do not violate the Agreement, applicable law or any third party intellectual property.

4.5. Throughout the term of the Agreement, the Customer will allow the Provider to use, free of charge, the non-personal data contributed by the Customer to the Service, where necessary for the provision and further development of the Service.

4.6. Where medical devices are concerned, a corresponding statutory data use obligation under clause 4.5. exists in the context of product vigilance. Data, where a personal connection can be removed by rendering them anonymous, may also be anonymized by the

3.3. Si le contrat n'est pas résilié dans les délais conformément au point 3.2., le niveau du Service ayant été modifié devient partie intégrante du contrat.

3.4. Si le Prestataire introduit de nouvelles fonctionnalités qui nécessitent des instructions conformément à la législation sur les produits de santé et qu'il fournit ces instructions au Client, le Client est tenu de les lire et de s'y conformer avant de les utiliser.

#### 4. Propriété intellectuelle et droits d'utilisation des données

4.1. Tous les droits de propriété intellectuelle du Service demeurent la propriété exclusive du Prestataire et de ses partenaires. Le Client ne dispose d'un droit d'utilisation du Service que si le Contrat ou, le cas échéant, des dispositions légales impératives supérieures le prévoient expressément.

4.2. Le Client acquiert le droit non exclusif d'accéder au Service à titre de prestation de service par le biais d'Internet et d'utiliser le Service conformément au présent Contrat. Ce droit est limité dans le temps à la durée d'utilisation convenue et, en termes de contenu, à ce qui est nécessaire pour utiliser le Service conformément au Contrat ou à ce qui est légalement obligatoire.

4.3. Aucun droit d'utilisation supplémentaire n'est accordé. En ce qui concerne le Service ou ses composants, le Client n'est notamment pas en droit

- d'en fournir l'accès à des tiers ;
- de les reproduire, céder, modifier, changer, manipuler, réparer ou d'en créer des œuvres dérivées ;
- de pratiquer la rétro-ingénierie, de désassembler ou de décompiler ou d'utiliser d'autres procédés pour identifier le code source du logiciel sur lequel se base le Service ;
- d'y recourir ou de les utiliser de manière à éviter de payer une redevance ou à dépasser les limites et/ou les quotas d'utilisation ;
- de les utiliser en lien avec une œuvre ou une œuvre dérivée ou d'y accéder de manière automatisée, sauf si la Spécification le prévoit ;
- les utiliser en contournant les mécanismes de sécurité en place ;
- de les utiliser pour réaliser une activité susceptible de nuire à des tiers ou autrement illégale.

4.4. Le Client garantit que les données intégrées dans le Service ne violent pas le présent Contrat, les lois en vigueur ou la propriété intellectuelle d'un tiers.

4.5. Pour toute la durée du Contrat, le Client autorise le Prestataire à utiliser gratuitement les données à caractère non personnel que le Client intègre dans le Service, tant que cela est nécessaire à la mise à disposition et au perfectionnement du Service.

4.6. S'il s'agit de dispositifs médicaux, il existe une obligation légale d'utiliser les données conformément au point 4.5., dans le cadre de la vigilance à l'égard de ces dispositifs. Le Prestataire a le droit de rendre anonymes les données dont la référence à une personne peut être

Provider and used for the purposes set forth above. The Customer warrants that it is authorised to grant these rights of use.

## 5. Remuneration

5.1. The applicable fee (hereinafter "**Service Fee**") will depend on the scope of the agreed Service as well as on the details specified in the associated Order Form or SAP offer or similar document.

5.2. Unless stipulated otherwise in the relevant Order Form, invoices will be issued annually in advance. The Service Fee will be payable within fourteen days of invoicing.

5.3. Prices are exclusive of applicable taxes and similar charges, including sales, use, consumption, withholding and value added taxes. Where applicable law requires the Customer to withhold any amount, the Customer will be responsible for paying withholding tax. The Service Fee will be deemed increased accordingly, with the effect that all fees agreed in these T&C or in the respective Order Form are net payment amounts.

5.4. In the event that the Service is provided free of charge, clauses 5.1. to 5.3. shall not apply. The Customer may use the Service free of charge for the period specified in the Order Form.

## 6. Registration and Customer account

6.1. During the registration process, the Customer must provide complete and accurate information and keep it correct and up to date at all times. Information on the number and scope of use must be accurate. Any identification information received from the Provider in advance must be used accordingly in the registration process (e.g. for the scope of user authorisations).

6.2. The Customer must not disclose its user name, password and/or two-factor authentication or other login information to unauthorised persons and must take reasonable steps to keep such information secret.

6.3. The Customer is responsible for all activities taking place in its account. This applies irrespective of whether such activities are carried out by the Customer's employees or by a third party (including contractors or representatives). The Provider and its affiliated companies are not responsible for any unauthorised access to the Customer account. The Customer must contact the Provider without undue delay if the Customer becomes aware of any indications of possible unauthorised activities on its account or if account information is lost or stolen.

effacée par des procédés d'anonymisation et de les utiliser aux fins susmentionnées. Le Client garantit qu'il est habilité à accorder ces droits d'utilisation.

## 5. Rémunération

5.1. Dans le cas contraire, la redevance applicable (ci-après : la « **Redevance du Service** ») dépend du niveau de Service commandé par le Client ainsi que des détails figurant dans le Bon de commande, voire de l'offre (SAP) ou d'un document comparable.

5.2. Sauf disposition contraire dans le Bon de commande correspondant, le règlement de la Redevance du Service a lieu annuellement et est exigible à l'avance. La Redevance du Service est due dans un délai de quatorze jours après réception d'une facture.

5.3. Les prix sont toujours indiqués hors taxes et contributions similaires applicables, y compris les taxes de vente, d'utilisation, de consommation et de TVA. Si la loi applicable exige que le Client conserve un montant, le client est responsable du paiement de l'impôt retenu à la source. Par conséquent, la redevance du Service est respectivement augmentée de ce montant, de sorte que toutes les sommes convenues dans les présentes Conditions ou dans le Bon de commande correspondant représentent des montants nets à payer.

5.4. Dans le cas où le service est fourni gratuitement, les points 5.1. à 5.3. ne s'appliquent pas. Le Client peut utiliser le logiciel gratuitement pendant la période indiquée dans le Bon de commande.

## 6. Enregistrement et compte client

6.1. Le Client doit fournir des informations exhaustives et exactes au cours du processus d'enregistrement et veiller à ce qu'elles soient toujours exactes et à jour. Les renseignements sur le nombre et le niveau d'utilisation doivent correspondre. Les informations éventuellement obtenues au préalable par le Prestataire à des fins de légitimation doivent être utilisées lors du processus d'enregistrement (comme celles sur le niveau des droits d'utilisation).

6.2. Le Client ne doit pas communiquer son nom d'utilisateur, son mot de passe et/ou son authentification à deux facteurs ou toute autre information de connexion à des personnes non autorisées et doit prendre des mesures appropriées pour les garder confidentiels.

6.3. Le Client est responsable de toutes les activités qui ont lieu au sein de son compte. Cela vaut indépendamment du fait qu'elles soient réalisées par ses collaborateurs ou par un tiers (y compris des sous-traitants ou des représentants). Le Prestataire et les sociétés affiliées du Prestataire ne sont pas responsables en cas d'accès non autorisé au compte client. Dès qu'il apprend qu'une activité non autorisée a pu avoir lieu sur son compte ou que des informations relatives à son compte ont été perdues ou volées, le Client doit immédiatement contacter le Prestataire.

## 7. Cloud infrastructure

7.1. As regards its infrastructure components, the scope of use of the Service is based on the contractual arrangements between the Provider and its cloud provider. The Service is hosted on the Microsoft Azure infrastructure.

7.2. The procurement of such infrastructures and the associated service level inherently are subject to certain restrictions and conditions. In particular, the Customer's use of the cloud infrastructure is governed by the conditions agreed between the cloud provider and the Provider. The scope of services for the underlying IT infrastructure is set forth in the terms and conditions of the cloud provider. The relevant license terms and conditions and service levels are available at <https://www.microsoft.com/en-us/licensing/product-licensing/products>.

7.3. The Customer is responsible for all data backups. The Provider does not accept any responsibility for malfunctions or impairments of any kind caused by the Service's underlying cloud infrastructure, unless they are attributable to the Provider in the individual case.

## 8. Third party rights and open source software

8.1. To the best of the Provider's information, knowledge and belief, the Service is free from third party rights that would prevent contractual use.

8.2. Should third parties be entitled to and assert own rights against the Customer, the Provider will defend and hold the Customer harmless against the asserted third party claims. The Customer shall (i) notify the Provider without undue delay of any assertion of such third party rights, at least in writing, (ii) issue all powers of attorney and authority to the Provider and/or give the Provider sole control over the defence and settlement claim as deemed necessary by the Provider to defend and hold itself and the Customer harmless and (iii) provide all cooperation and assistance reasonably requested by the Provider in the defence of the claim. If the Customer discontinues its use of the Service in order to mitigate potential damage, it must notify the third party that in so doing, the Customer does not acknowledge any alleged infringement. Without the Provider's consent, the Customer is not entitled to enter into any settlements for alleged infringements.

8.3. Clause 8.2. shall apply accordingly in the Provider's favour where third parties assert claims against the Provider due to content contributed by the Customer.

8.4. Excluded from the above indemnification obligations are claims to the extent arising from: (i) use of the Service or components thereof in violation of the Agreement, (ii) modification of the Service or components thereof and use of the Service or components thereof so modified, if such claim would not have arisen but for such modifications (iii) use of the Service or components thereof in combination with hardware or software not specified in the applicable documentation or otherwise approved in writing by the Provider, if such claim would not have arisen but for such

## 7. Infrastructure Cloud

7.1. En ce qui concerne ses éléments d'infrastructure, le niveau d'utilisation du Service est déterminé par les relations contractuelles en vigueur entre le Prestataire et son fournisseur de Cloud. Le Service est hébergé sur l'infrastructure Azure de Microsoft.

7.2. De par leur nature, l'acquisition de telles infrastructures et le niveau de prestations y afférent sont soumis à certaines restrictions et conditions. L'utilisation de l'infrastructure Cloud par le Client est plus particulièrement régie par les conditions convenues entre le fournisseur de Cloud et le Prestataire. Le niveau des prestations dépend, en ce qui concerne l'infrastructure informatique sur laquelle celles-ci reposent, des conditions du fournisseur de Cloud. Les conditions de licence et le niveau de services correspondants sont disponibles à l'adresse <https://www.microsoft.com/en-us/licensing/product-licensing/products>.

7.3. La sauvegarde des données incombe au Client. Le Prestataire n'assume aucune responsabilité pour les défaillances ou dégradations causés par l'infrastructure Cloud sur laquelle repose le Service, quel qu'en soit la nature, sauf si le Prestataire en est responsable dans un cas particulier.

## 8. Droits des tiers et logiciel open source

8.1. Le Prestataire estime en toute bonne foi et en toute connaissance de cause que le Service est libre de droits de tiers qui seraient susceptibles d'empêcher une utilisation contractuelle conforme.

8.2. Si des tiers sont titulaires de droits propres qu'ils exercent à l'encontre du Client, le Prestataire se chargera de défendre le Client contre les prétentions invoquées par des tiers. Le Client doit (i) immédiatement avvertir le Prestataire, au moins par écrit, lorsque de tels droits de tiers sont exercés, et (ii) accorder au Prestataire tous les pouvoirs et toutes les autorisations nécessaires pour se défendre et/ou défendre le Client contre les prétentions invoquées par des tiers et (iii) fournit toute assistance ou toute coordination raisonnable qui soit demandée par le Prestataire dans le cadre de la défense. Si le Client arrête d'utiliser les Services pour réduire un préjudice potentiel, il doit signaler au tiers, par écrit, qu'il ne reconnaît pas pour autant une violation de droits qui lui serait reprochée. Sans l'accord du Prestataire, le Client n'est pas en droit de conclure des transactions en raison d'une violation de droits qui lui serait reprochée.

8.3. Le point 8.2 s'applique par analogie en faveur du Prestataire si des tiers invoquent des prétentions à l'encontre du Prestataire en raison de contenus intégrés par le Client.

8.4. Les exclamations suivantes sont exclues des obligations d'indemnisation susmentionnées dans la mesure où elles résultent : (i) de l'utilisation du service ou de ses composants en violation de le Contrat, (ii) de la modification du service ou de ses composants et de l'utilisation du service ou de ses composants ainsi modifiés, si cette réclamation n'avait pas eu lieu sans ces modifications, (iii) de l'utilisation du service ou de ses composants en combinaison avec du matériel ou des logiciels non spécifiés dans la documentation applicable

combination or (iv) use of the Service or components thereof after the Provider notifies Customer to discontinue use because of an infringement claim.

8.5. Where conflicting third party rights in fact exist, the Provider will be entitled, at its option, (i) to acquire at its own expense additionally required rights of use, (ii) modify or replace the Service in such a way that it no longer infringes third party rights, without thereby significantly impairing the scope of the Service, (iii) if (i) and (ii) are not commercially or operationally viable, to terminate the Service with immediate effect and to reimburse the Customer for the Service Fee for the contract term thereby foregone.

8.6. The Service includes free and open source software. The respective current open source license terms and conditions apply with priority to the open source elements. A list of all free and open source software used as well as the respective license terms conditions, notices and acknowledgments is available at <https://www.draeger.com/opensource>.

8.7. The Service may contain proprietary contents of third parties, which may be subject to their own license terms for end users and apply directly to the Customer. Such license terms are available at <https://www.draeger.com/termsandconditions> and take precedence over the T&C in their scope of application.

## 9. Liability

9.1. The Provider will be liable to the Customer in the event of intentional misconduct, gross negligence, culpable injury to life, limb or health, defects fraudulently concealed by the Provider or defects, the absence of which the Provider has guaranteed, as well as under the Belgian Product Liability Act and Book IX of the Belgian Code of Economic Law pursuant to the statutory provisions.

9.2. In the event of a breach of contractual obligations other than referred to in clause 9.1., the amount of liability will at any rate be limited to the Service Fee payable under the Agreement during the period of twelve months prior to the occurrence of the damaging event.

9.3. The above limitations of liability also apply in the event of claims for damages by the Customer against the employees, representatives or bodies of the Provider.

9.4. The Customer shall take all necessary and reasonable measures to prevent or limit any damages; in particular, the Customer shall ensure that programs and data are periodically secured as part of an adequate back-up protocol, unless this is contractually owed by the Provider. Accordingly, the Provider will be liable for data recovery under the aforementioned conditions only if the Customer has ensured that such data can be reconstructed with

ou autrement approuvés par écrit par le Prestataire, si cette réclamation n'avait pas eu lieu sans cette combinaison ou (iv) de l'utilisation du service ou de ses composants après que le Prestataire a notifié au client de cesser de l'utiliser en raison d'une réclamation pour violation de droits d'auteur.

8.5. S'il existe réellement des droits de tiers opposables, le Prestataire est en droit, à sa discrétion, (i) d'acquérir à ses frais des droits d'utilisation supplémentaires nécessaires, (ii) de modifier ou de remplacer le Service de manière à ce que celui-ci ne viole plus les droits de tiers sans affecter de manière significative le niveau du Service dû, (iii), si (i) et (ii) ne peuvent pas être réalisés de manière acceptable d'un point de vue économique ou opérationnel, de résilier le Service avec effet immédiat et de rembourser la Redevance du Service au Client pour la période contractuelle ainsi annulée.

8.6. Le logiciel utilisé pour offrir le Service comprend des logiciels libres et open source. Les conditions de licence open source en vigueur prévalent pour ces éléments open source. Une liste des logiciels libres et open source utilisés ainsi que les conditions de licence, notices et les mises en garde afférentes peuvent être consultées à l'adresse <https://www.draeger.com/opensource>.

8.7. Le Service peut inclure des contenus dont des tiers sont propriétaires et qui sont régis par des licences d'utilisation propres applicables aux utilisateurs, auxquelles le Client est directement soumis. De telles conditions d'utilisation sont disponibles sur <https://www.draeger.com/termsandconditions> et prévalent sur les présentes Conditions dans leur domaine d'application respectif.

## 9. Responsabilité

9.1. Le Prestataire engage sa responsabilité vis-à-vis du Client en cas de dol, de négligence grave de ses organes ou de ses employés cadres, de faute portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de défauts que le Prestataire a dissimulés intentionnellement ou dont il a garanti l'absence, ainsi que selon la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et du livre IX du Code de Droit Economique belge, conformément aux dispositions légales en vigueur.

9.2. En cas de violation d'obligations contractuelles autres que celles visées au point 9.1., la responsabilité est également limitée de toute façon au montant des Redevances de Service à verser selon le Contrat pendant la période de douze mois précédant la survenance de l'événement dommageable.

9.3. Les limitations de responsabilité susmentionnées concernent également les prétentions en dommages et intérêts du Client à l'encontre des collaborateurs, représentants ou organes du Prestataire.

9.4. Le Client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et acceptables pour prévenir ou limiter les dommages. Il doit notamment veiller à sauvegarder régulièrement les programmes et les données en appliquant un concept de back-up approprié, dans la mesure où cela n'est pas contractuellement dû par le Prestataire. Dans les conditions susmentionnées, le Prestataire est alors responsable de la récupération des données uniquement si le Client a veillé à ce que ces

reasonable effort from other data material, and limited to a "data peak" not covered by the respective back-up.

9.5. Further or different claims for damages other than the claims for damages against the Provider regulated in this clause 9. are excluded, to the extent permitted by the laws governing this Agreement.

9.6. In the event that the Service is provided free of charge, the following applies: Clauses 9.1. to 9.5. shall not apply. The Provider shall only be liable for intent and gross negligence. The Provider shall only be liable for material defects and defects of title if he has fraudulently concealed them. The liability pursuant to the Belgian Product Liability Act and Book IX of the Belgian Code of Economic Law remains unaffected. Any further liability is excluded.

## 10. Term and termination

10.1. The term of use for the Service is disclosed in the respective Order Form. Unless provided otherwise in the respective Order Form, the term of use of the Service will be one year from the starting date stipulated in the Order Form. It will be renewed for a further year at a time, unless terminated by either Party in writing with at least three months' notice prior to the end of the term.

10.2. In the event that the Service is provided free of charge, the Parties may terminate the Agreement at any time – including prior to the expiry of an agreed test period.

10.3. The right to terminate for good cause provided under article 5.90 of the Belgian Civil Code will not be affected. Cause for such termination includes, for example, a material breach of an obligation under the Agreement.

10.4. In addition, the Provider may suspend access to the Service with immediate effect if the Provider has reasonable grounds to suspect that:

- the use might put the Service, the Provider and/or a third party at risk;
- the Customer's use of the Service may be unlawful;
- the Customer is insolvent or overindebted or is at risk of insolvency;
- the Customer's contractual performance appears to be at risk due to its asset situation and the Customer fails to provide written confirmation of its performance capacity or to furnish adequate security without undue delay upon request.

10.5. If the Provider suspends the Customer's access to the Service or parts thereof for the reasons stipulated in clause 10.4., the Customer shall remain liable for all fees and charges incurred during such suspension. The Customer is not entitled to a credit note or refund in this case.

10.6. The rights to use of the Service will expire at the end of the term of the Agreement. The Customer will remain

données puissent être reconstituées en déployant des efforts acceptables à partir d'autres données et dans la limite d'un « pic de données » non pris en compte par le back-up concerné.

9.5. Toute prétention en dommages et intérêts plus vaste ou différente de celles réglementées dans le présent point 9 à l'encontre du Prestataire ou de ses agents d'exécution – pour quelque motif juridique que ce soit – est exclue dans la mesure de la réglementation applicable.

9.6. Dans le cas où le service est fourni gratuitement,, la règle suivante s'applique: les points 9.1. à 9.6. ne s'appliquent pas. Le Prestataire n'est responsable qu'en cas de dol et de négligence grave. Le Prestataire n'est responsable des vices matériels et juridiques que s'il les a dissimulés intentionnellement. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et du livre IX du Code de Droit Economique belge, conformément aux dispositions légales en vigueur, n'est pas affectée. Toute autre responsabilité est exclue.

## 10. Durée et résiliation

10.1. La durée d'utilisation du Service est définie dans le Bon de commande correspondant. Sauf disposition contraire dans le Bon de commande concerné, la durée d'utilisation du Service correspond à un an à compter de la date de début convenue dans le Bon de commande. Elle est reconduite par périodes d'un an, sauf résiliation effectuée par l'une des parties au moins sous forme de texte en respectant un préavis de minimum trois mois avant la fin de la durée de validité.

10.2. Dans le cas où le Service est fourni gratuitement, les Parties peuvent résilier le contrat à tout moment, y compris avant l'expiration d'une période d'essai convenue.

10.3. Le droit de résolution pour inexécution prévu à l'article 5.90 du Code Civil belge n'en est pas affecté. Un tel motif de résolution est par exemple la violation significative d'une obligation en vertu du présent Contrat.

10.4. De plus, le Prestataire peut suspendre immédiatement l'accès au Service si le Prestataire a de sérieux soupçons:

- que l'utilisation puisse représenter un risque pour le Service, le Prestataire et/ou un tiers,
- que l'utilisation du Service par le Client puisse être illégale,
- que le Client se trouve en situation d'insolvabilité, de surendettement ou de menace d'insolvabilité,
- que l'exécution future du contrat par le Client semble compromise en raison de sa situation financière et si ce dernier ne confirme pas sa capacité par écrit ou ne fournit pas de garantie appropriée dès qu'il y a été invité.

10.5. Si le Prestataire suspend l'accès du Client au Service ou à une partie de celui-ci pour les motifs mentionnés au point 10.4., le Client demeure redevable de toutes les redevances et de tous les frais encourus pendant la suspension. Le Client n'a droit à aucun avoir ou remboursement à cet égard.

10.6. À la fin de la durée de validité du Contrat, les droits d'utilisation du Service expirent. Le Client est tenu

responsible for any fees and charges incurred or caused up to the date of termination. The Provider will not be obligated to continue storing any Customer data contained in backup snapshots or in the database after the Agreement has ended.

## 11. Confidentiality

11.1. The Parties undertake to treat all Confidential Information (as defined below) they become aware of during implementation of the Agreement as confidential and to use it only for contractually stipulated purposes. Confidential Information means “any and all information, documents, details and data designated as such or which, by their nature, upon reasonable assessment must be considered confidential”.

11.2. The Parties undertake to grant access to the respective other Party's Confidential Information only to those employees who have been obligated to maintain confidentiality and who for the purpose of implementing the Agreement need to or may need to know such Confidential Information.

11.3. Adequate measures shall be implemented to protect the respective other Party's Confidential Information from unauthorised third party access. Third parties as defined in this clause 11. do not include legal and tax advisers or auditors and other consultants of the respective Party. The Parties will grant access to Confidential Information only to such advisers who are subject to professional secrecy or on whom obligations corresponding to the non-disclosure obligations under the Agreement have been previously imposed.

11.4. This non-disclosure obligation does not include any Confidential Information that:

a) was demonstrably already known to the recipient upon conclusion of the Agreement or subsequently was obtained from a third party without any breach of a non-disclosure agreement, statutory provisions or regulatory orders,

b) upon conclusion of the Agreement is in the public domain or enters it subsequently, unless this is due to a breach of the Agreement; or

c) must be disclosed due to statutory obligations or due to court or regulatory order. To the extent permitted, the recipient required to disclose will notify the other Party in advance and provide it with the opportunity to proceed against the disclosure.

11.5. This non-disclosure obligation will survive for a period of five (5) years following the end of the term of the Agreement.

## 12. Data protection

It cannot be ruled out that in the context of the performing Service under the Agreement, the Provider will obtain

responsable de toutes les redevances et de tous les frais engagés ou établis jusqu'à la date de fin de durée. Après la fin du Contrat, le Prestataire n'est pas tenu de poursuivre la conservation des éventuelles données du Client contenues dans les captures de sauvegarde ou dans la base de données.

## 11. Confidentialité

11.1. Les Parties s'engagent à traiter toutes les Informations Confidentielles (tel que défini ci-dessous) dont elles ont connaissance lors de l'exécution des du présent Contrat de manière confidentielle et à ne les utiliser qu'aux fins convenues par contrat. Les Informations Confidentielles, au sens du Contrat, sont « l'ensemble des informations, des documents, des indications et des données qui sont désignés comme tels ou qui, de par leur nature, doivent être considérés comme confidentiels selon une appréciation raisonnable ».

11.2. Les Parties s'engagent à accorder l'accès aux informations confidentielles de l'autre Partie uniquement aux collaborateurs qui sont tenus de respecter la confidentialité et qui doivent ou peuvent prendre connaissance de ces informations confidentielles pour exécuter le Contrat.

11.3. Les informations confidentielles de l'autre Partie doivent, par des mesures adéquates, être protégées contre toute consultation interdite par des tiers. Les tiers au sens du présent point 11. n'incluent pas les conseillers juridiques et fiscaux ainsi que les commissaires aux comptes et autres conseillers de la Partie concernée. Les Parties n'accorderont un accès aux informations confidentielles qu'aux conseillers qui doivent respecter un secret professionnel ou qui ont été préalablement soumis à des obligations de confidentialité analogues à celles du présent Contrat.

11.4. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations confidentielles

a) dont il est prouvé que le destinataire les connaissait à la conclusion du Contrat ou qu'il en a pris connaissance ensuite par un tiers, sans violation d'accord de confidentialité, de dispositions légales ou d'injonctions administratives,

b) qui sont publiquement connues à la conclusion du présent Contrat ou qui seront rendues publiques par la suite, dans la mesure où cela ne découle pas d'une violation du Contrat ou

c) qui doivent être divulguées en raison d'obligations légales ou sur ordre d'une juridiction ou d'une administration. Si cela est autorisé, le destinataire tenu de divulguer les informations en informera préalablement l'autre Partie et lui donnera la possibilité de contester la divulgation.

11.5. Cette obligation de confidentialité existe pendant une période de cinq (5) ans après la fin de la durée de validité du Contrat.

## 12. Protection des données

Dans le cadre de la fourniture du Service conformément au Contrat, le Prestataire est susceptible d'avoir accès à

access to personal data from the Customer's sphere of responsibility. In this regard, the Master Data Processing Agreement available at <https://www.draeger.com/dpa>, applies.

### 13. Force Majeure

13.1. Neither Party shall be liable for any delay or non-performance of any obligation under the Agreement if such delay or non-performance is caused directly or indirectly by any event beyond the reasonable control of the Party affected.

13.2. This applies in particular to strikes, epidemics, floods, accidents, earthquakes, hurricanes, riots, civil commotion, acts of terrorism, armed conflicts, blockades, embargoes or other events of force majeure (hereinafter "**Force Majeure Event**"). The affected Party shall notify the other Party in writing (e-mail is sufficient) within ten (10) days of the occurrence of such Force Majeure Event.

13.3. If the fulfilment of a Party's obligations is delayed by more than one hundred and eighty (180) days from the date on which the other Party received the notice under this clause 13., either Party shall be entitled to immediate termination. The terminating Party shall not be liable for any damages resulting from the termination.

13.4. As soon as there is no longer a Force Majeure Event, the Parties shall resume performance of the Agreement without delay, unless notice of termination has been given in accordance with clause 13.3.

### 14. No Re-export to Russia or Belarus

14.1. The Customer shall not sell or export the goods and services of the Provider to Russia or Belarus or for use in Russia or Belarus. Such re-export is generally prohibited.

14.2. The prohibition according to clause 14.1. shall also include the sale, transfer or granting of rights of use to intellectual property and trade secrets as well as the granting of access to material and information protected as intellectual property or trade secrets, in each case insofar as the Customer has received these from the Provider. The Customer shall be obliged to impose this restriction on any of its sublicensees accordingly. A sublicensee in this sense is any third party to whom the rights of use or access options referred to in sentence 1 are sold, transferred, granted or conceded.

14.3. The obligations according to clause 14.1. and 14.2. above and the export ban shall not apply if the goods and services delivered by the Provider contain any goods or technologies not covered by Council Regulation (EU) 833/2014 with regard to exports to Russia or by Regulation (EU) 765/2006 with regard to exports to Belarus in the currently valid version, provided that no further bans arise due to the parties involved or the intended use.

des données personnelles appartenant au Client. A cet égard, le contrat-cadre de traitement des données, disponible à l'adresse <https://www.draeger.com/dpa>, s'applique.

### 13. Force majeure

13.1. Aucune des Parties ne peut être tenue pour responsable d'un retard ou d'un non-respect d'une obligation résultant du présent Contrat ou d'un Bon de commande si ce retard ou ce non-respect est causé, directement ou indirectement, par un événement qui échappe au contrôle raisonnable de la Partie concernée.

13.2. Cela est notamment valable pour les grèves, les épidémies, les inondations, les accidents, les tremblements de terre, les cyclones, les émeutes, les troubles civils, les actes de terrorisme, les conflits armés, les blocus, les embargos ou tout autre événement de force majeure (ci-après: « **Obstacle** »). La Partie concernée informe l'autre partie par écrit (e-mail est suffisant) dans un délai de dix (10) jours suivant la survenance d'un tel Obstacle.

13.3. Si l'exécution des obligations d'une Partie subit un retard de plus de cent quatre-vingts jours (180) à compter de la date de réception par l'autre Partie de la notification visée au présent point 13., chaque Partie est autorisée à procéder immédiatement à la résiliation. La Partie annonçant la résiliation n'est pas responsable des dommages découlant de cette résiliation.

13.4. Dès que l'Obstacle est levé, les Parties poursuivent immédiatement l'exécution du contrat, sauf si celui-ci a été résilié conformément au point 13.3.

### 14. Non-réexportation vers la Russie ou Biélorussie

14.1. Le Client s'engage à ne pas vendre ou exporter les produits et services du Prestataire vers la Russie ou la Biélorussie ou en vue d'une utilisation en Russie ou en Biélorussie. Une telle réexportation est en principe interdite.

14.2. L'interdiction visée au paragraphe 14.1. s'applique également à la vente, au transfert ou à l'octroi de droits d'utilisation de la propriété intellectuelle et du secret des affaires, ainsi qu'à l'octroi de l'accès au matériel et aux informations protégés en tant que propriété intellectuelle ou secret des affaires, dans chaque cas dans la mesure où le Client les a reçus du Prestataire. Le Client est tenu d'imposer cette restriction respectivement à tous ses sous-licenciés. Un sous-licencié dans ce contexte désigne tout tiers à qui les droits d'utilisation ou les facultés d'accès visés à la phrase 1 sont cédés, transférés, octroyés ou concédés.

14.3. Les obligations visées aux paragraphes 14.1. et 14.2. et l'interdiction d'exportation ne s'appliquent pas si les produits et services du Prestataire ne contiennent pas de biens ou de technologies couverts par le règlement (UE) 833/2014 en ce qui concerne l'exportation vers la Russie ou par le Règlement (UE) 765/2006 en ce qui concerne l'exportation vers la Biélorussie dans leur version actuellement en vigueur, à condition qu'il n'y ait pas d'autres interdictions en raison des parties concernées ou de l'utilisation prévue.

14.4. If the customer violates clause 14.1. and 14.2. above, the Provider is required by law to immediately review the business relationship and take appropriate measures as well as to report the Customer to the competent authority within the European Union. Violations or circumvention of EU embargo regulations may result in severe sanctions including blacklisting in the EU.

14.5. Upon request, the Customer shall provide the Provider with information in writing about the final destination and the further delivery route of the Providers goods and services.

## 15. Final provisions

15.1. The Service may not be used in any country that, with regard to the object of the Service, is subject to embargo regulations of the USA, the UN or the EU. Likewise, the Service may not be used if the Customer's organisation or its employees are included in any embargo lists of the USA, the UN or the EU.

15.2. The Customer's General Terms and Conditions do not apply. This also applies if these T&C are not expressly objected to. No verbal or written collateral agreements to the Agreement exist.

15.3. The Customer may assert set-off or retention rights only on the basis of counterclaims that have been established by final legal decision or acknowledged by the Provider.

15.4. The Customer may not assign the Agreement or any of its rights or obligations granted hereunder, without the prior written consent of the Provider, which shall not be unreasonably withheld or delayed. Any attempt to transfer or assign the Agreement without such written consent will be null and void. The Provider may assign the Agreement to any of its affiliates or in connection with a merger, reorganization, acquisition or other transfer of all or substantially all of the Provider's assets.

15.5. If individual provisions of the Agreement are or become invalid as a whole or in part, this will not affect the validity of the remaining provisions. In such case, the Parties undertake to replace the invalid provision with a valid provision that comes as close as possible to the economic purpose of the invalid provision. The same applies in case of any unintentional gaps in these T&C. The English language version of these T&C takes precedence.

15.6. The Agreement is governed by Belgian law to the exclusion of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods and the rules of private international law on the conflict of laws. Exclusive place of jurisdiction for claims between the Provider and the Customer under the Agreement or use of the Service is Brussels, Belgium.

14.4. Si le Client enfreint les paragraphes 14.1. et 14.2., le Prestataire légalement tenu de réexaminer immédiatement la relation d'affaires et de prendre les mesures appropriées, ainsi que de signaler le Client à l'autorité compétente au sein de l'Union européenne. La violation ou le contournement des règles de l'UE en matière d'embargo peut entraîner de graves sanctions, y compris l'inscription sur la liste noire de l'UE.

14.5. Sur demande, le Client doit fournir immédiatement à le Prestataire des informations écrites sur la destination finale et l'itinéraire subséquent d'acheminement des produits et services du Prestataire.

## 15. Dispositions finales

15.1. Le Service ne doit pas être déployé dans un pays qui est soumis à des dispositions d'embargo des États-Unis, de l'ONU ou de l'UE concernant l'objet du Service. Il est également interdit d'utiliser le Service si l'organisation du Client ou ses collaborateurs figurent sur les listes d'embargo des États-Unis, de l'ONU ou de l'UE.

15.2. Les conditions générales du Client ne sont pas applicables. Cela vaut également si ces Conditions ne sont pas expressément contredites. Il n'existe pas de conventions accessoires orales ou écrites à ces Conditions.

15.3. Le Client ne peut faire valoir des droits de compensation et de rétention qu'en s'appuyant sur des contre-prétentions constatées par un jugement exécutoire ou reconnues par le Prestataire.

15.4. Le Client ne peut céder le Contrat ou aucun des droits ou obligations accordés en vertu des présentes, sans l'accord écrit préalable du Prestataire, qui ne peut être refusé ou retardé de manière déraisonnable. Toute tentative de transfert ou de cession du Contrat sans ce consentement écrit sera nulle et non avenue. Le Prestataire peut céder le Contrat à l'une de ses sociétés affiliées ou dans le cadre d'une fusion, d'une réorganisation, d'une acquisition ou d'un autre transfert de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs.

15.5. Si certaines dispositions du Contrat sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Les Parties s'engagent dans ce cas à remplacer la disposition invalide par une disposition valide qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide. Il en va de même pour les éventuels vides juridiques de ces Conditions. Concernant la localisation: La version anglaise des présentes Conditions s'applique de manière prioritaire.

15.6. Le Contrat est régi par le droit belge, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et des normes de droit international privé qui y font référence. Tout litige entre le Prestataire et le Client résultant du contrat ou de l'utilisation du Service relève de la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles, Belgique.